



## *Le code de déontologie et d'engagements d'UNIRIS*

Service des **R**essources **I**nformationnelle**S** et archives

Pour remplir sa mission et offrir des prestations de qualités, tout en établissant une relation de confiance avec les bénéficiaires du service, UNIRIS se dote d'un code de déontologie et d'engagements.

Ce document a pour but de fournir des règles de conduite strictes, claires et précises, avec l'ambition de répondre au mieux aux questions des utilisateurs. Il apporte un cadre éthique de conduite à l'ensemble du service et à son personnel.

Ce code s'inscrit dans les lignes de conduite tracées dans la charte de l'UNIL et celles mise en avant dans les valeurs et priorités de la Direction telles qu'établies pour le plan d'intention 2012-2016.

### **Vision d'UNIRIS**

UNIRIS promeut une politique dynamique et coordonnée en matière de gestion de l'information et de constitution du patrimoine documentaire de l'UNIL. Cette politique intègre le *records management*, les archives historiques, les archives électroniques et leur conservation, la gestion électronique des documents d'activité et la veille documentaire.

UNIRIS assume la responsabilité d'évaluer, prendre en charge, traiter, conserver et gérer les informations de façon systématique et dans le respect des normes internationalement reconnues, sur quelque support que ce soit.

UNIRIS est au service des objectifs stratégiques de l'UNIL et vise à répondre aux besoins de sa Direction en matière de gouvernance de l'information.

### *Déontologie et engagements*

UNIRIS assure en permanence la communicabilité et la compréhension des documents aux services autorisés, ainsi qu'aux ayants droit et offre ses services avec impartialité à tous les usagers.

UNIRIS, avec le concours des personnes concernées dans les différents services et facultés de l'UNIL, préserve l'authenticité des documents lors des opérations de traitement, de conservation et d'exploitation.

UNIRIS garantit le juste équilibre, dans le cadre de la législation en vigueur, entre le droit au savoir et l'accès à l'information, le respect de la vie privée et la protection des données, ainsi que la sauvegarde des intérêts de l'UNIL.

UNIRIS s'engage à maintenir l'intégrité des informations et garantit qu'elles constituent un témoignage de l'ensemble des activités de la communauté universitaire lausannoise, durable et digne de foi.

UNIRIS traite et maintient les informations dans leur contexte administratif, juridique et historique, en respectant leur provenance, préservant et rendant ainsi manifeste leurs interrelations originelles.

UNIRIS conduit la réflexion sur le tri des documents à conserver ou à éliminer en fonction de la nécessité de sauvegarder les droits et devoirs des personnes concernées, ceux de l'UNIL, ainsi que la mémoire de l'institution et de ses membres.

UNIRIS s'engage à permettre à son personnel d'atteindre le meilleur niveau professionnel en renouvelant continuellement ses connaissances via des formations adaptées.

UNIRIS – novembre 2013